

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**N° 2014/56**  
**OBJET : VOTE DES TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES 2014-2015**

Nombre de Conseillers présents : 40

Nombre de Conseillers présents et représentés : 45

Quorum : 20

Date convocation du Conseil Communautaire : 22/04/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 22/04/2014

Le 29 Avril 2014 de l'année deux mille quatorze à 18 h 30

à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme CHENNA
Martine TALABOT	E	M.DANNE	Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	M.FATH
Philippe BALAYE	E	M.GACHET	Alain LAGOARDETTE	P	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CHEVALIER est élu secrétaire de séance

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

**N° 2014/56**

## **VOTE DES TARIFS « TRANSPORTS SCOLAIRES » ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

**Vu** les statuts de la communauté de communes

**Vu** la délibération n° 2012/65, sur les tarifs « Transports scolaires » pour l'année 2012/2013,

**Vu** la délibération n° 2013/40 sur le vote des tarifs « Transports scolaires » pour l'année scolaire 2013-2014,

**Vu** les dispositions légales et réglementaires

### Exposé :

La communauté de communes est opérateur de 2° rang des transports scolaires dans le cadre d'un marché initié par le Conseil Général de la Gironde.

Il est proposé d'aligner le tarif pratiqué par la CCM sur le tarif fixé par le Conseil Général, afin d'harmoniser la participation financière des familles, concernant le transport des collégiens et des lycéens sur ce territoire.

Actuellement, pour les circuits desservant les mêmes établissements, deux tarifs coexistent sur l'année scolaire 2013/2014 :

- 126 € pour les lignes TransGironde gérées par le CG33
- 120 € pour les lignes gérées directement par la CCM

Cette différence de tarification est supportée directement par la Communauté de Communes. En effet, la subvention versée par le Conseil Général à la CCM est calculée en déduction de la participation des familles, basée sur le tarif du Conseil Général.

Le Conseil Général va délibérer en juin 2014 du nouveau tarif, réévalué en fonction de la hausse de la TVA et des coûts appliqués par les transporteurs.

La CCM pourra, une fois le tarif communiqué par le CG, l'appliquer.

Les modalités de paiement restent identiques et se font auprès du service Transports scolaires de la CCM.

- Deux modes de paiement : annuel ou trimestriel
- Trois possibilités de règlement :
  1. prélèvement automatique
  2. paiement en ligne
  3. paiement en espèce ou par chèque

Il est rappelé qu'il est possible, pour tous les élèves inscrits sur les lignes de transports scolaires, de voyager gratuitement sur le réseau TransGironde, hors périodes scolaires.

Pour les familles qui pourraient rencontrer des difficultés financières, un travail de partenariat avec les CCAS des Communes est engagé ainsi qu'auprès des établissements scolaires qui disposent également

d'un fond d'aide sociale pour les familles qui ne peuvent assumer les coûts engendrés par la scolarité de leur(s) enfant(s).

Une information est diffusée auprès des familles à chaque rentrée et une attention particulière est apportée pour toute situation sociale et financière nécessitant un accompagnement.

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité***

1. **Fixe** la part familiale des transports scolaires pour l'année scolaire 2014-2015 sur le tarif pratiqué par le CG,
2. **Adopte** les modalités de paiement proposées ci-dessus.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 29 Avril 2014

Le Président

Christian TAMARELLE

**Document signé électroniquement**

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem with a tree and a building, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARTILLAC' and the year '1983' at the bottom.